

Note relative aux épreuves d'histoire-géographie du CAP

Épreuve de contrôle en cours de formation (CCF) et épreuve ponctuelle.

La présente note a pour objet de préciser les épreuves d'histoire-géographie-EMC parues au *Bulletin officiel* n° 35 du 26-9-2019.

1. Épreuve de CCF :

Rappel du texte définissant l'épreuve :

Supports d'évaluation : *un document en histoire ou en géographie et un document en EMC.*

Déroulement épreuve

L'épreuve de CCF comporte une situation d'évaluation à l'oral qui se déroule dans la dernière année du cycle de formation. Cette situation d'évaluation combine l'évaluation des enseignements d'histoire-géographie et d'enseignement moral et civique.

Durée de l'évaluation : *15 minutes au maximum.*

L'évaluation se présente en deux parties :

- L'analyse d'un document d'histoire ou de géographie (12 points)

Le candidat choisit parmi deux ou trois documents qui ont été préparés individuellement ou en groupe un de ces documents. Il le présente à l'oral et justifie son choix au regard de la thématique d'histoire ou de géographie retenue. Il donne le sens global, dégage l'intérêt et les limites du document en mobilisant des repères, des notions clefs et des connaissances. Le candidat montre qu'il maîtrise et utilise des repères chronologiques et spatiaux. Le professeur évalue et vérifie les acquis (capacités, connaissances, repères) du candidat sur le document et l'amène à préciser son propos si nécessaire.

- En enseignement moral et civique (8 points)

Le candidat choisit parmi deux documents qui ont été préparés individuellement ou en groupe un de ces documents qu'il présente à l'oral. Le candidat construit et exprime une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme : il explicite les valeurs de la République en jeu dans le document présenté et les liens avec les programmes d'histoire-géographie sont exploités chaque

*fois qu'il est possible de le faire. Le professeur évalue et vérifie les acquis (capacités, connaissances, repères) du candidat et l'amène à préciser son propos si nécessaire. La situation d'évaluation est notée sur **20 points**.*

Précision sur le déroulement de l'épreuve :

La durée totale de l'épreuve est de 15 minutes maximum (c'est-à-dire les deux parties cumulées).

L'évaluation dans les apprentissages :

L'épreuve se compose de **deux parties** : une partie en histoire-géographie et une partie en EMC.

L'évaluation en histoire-géographie et en EMC peut se dérouler le même jour ou à des moments différents.

Cette évaluation peut se dérouler sur un temps spécifique ou dans le cadre du cours. Dans ce cas, l'épreuve peut par exemple permettre de faire du lien entre l'objet de la séance et ce qui a été précédemment travaillé en classe, cela peut permettre aussi de conclure une séquence ou de faire un rappel d'un point important du programme.

Dans tous les cas, les liens entre histoire-géographie et EMC et entre Lettres-Histoire-Géographie et EMC seront valorisés.

Les documents supports de l'évaluation :

- Tous les documents sur lesquels le candidat est interrogé ont fait l'objet d'un travail préalable individuel ou collectif en classe dans le cadre d'une séquence d'enseignement. **Les documents sont connus du candidat.**

La longueur des documents est adaptée aux capacités des candidats : les documents sont de nature variée (textes, documents iconographiques). Le document peut être un court extrait vidéo, ou audio.

En EMC, les deux documents doivent ouvrir un débat, une délibération ou une question vive. Ils peuvent être aussi en lien avec un temps vécu ou ouvrir la réflexion vers d'autres enseignements. Ils peuvent aussi mobiliser les notions étudiées l'année précédente.

- Au cours des séquences d'enseignement, l'enseignant/formateur signale les documents (en histoire, en géographie) ou en EMC, qui peuvent être retenus pour l'évaluation. Il détermine par ailleurs pour chaque candidat le moment où celui-ci est prêt à être évalué.

- Le candidat sélectionne parmi les documents proposés par l'enseignant/formateur un document d'histoire ou un document de géographie lorsque l'évaluation porte sur ces disciplines et un document d'EMC lorsque l'évaluation porte sur l'EMC. Il se prépare ensuite à passer l'épreuve.

L'évaluation :

- Un jour donné, déterminé avec l'enseignant/formateur, le candidat présente le document et justifie son choix. Le candidat ne dispose pas de temps de préparation en classe.
- Le candidat est évalué selon la grille des compétences établie pour le CCF.

Chronologie du CCF :

- 1) Travail sur documents au cours des séquences d'enseignement.
- 2) L'enseignant/formateur signale au cours de la séquence les documents qui peuvent être retenus pour l'évaluation.
- 3) L'enseignant/formateur détermine pour chaque candidat le moment où celui-ci est prêt à être évalué et informe celui-ci de la date de passation. Pour chacune des situations d'évaluation, l'information orale concernant la date de l'évaluation, est confirmée par un document écrit. Cette confirmation écrite vaut convocation.
- 4) Le candidat sélectionne parmi les documents proposés par l'enseignant un document d'histoire ou un document de géographie lorsque l'évaluation porte sur ces disciplines et un document d'EMC lorsque l'évaluation porte sur l'EMC.
- 5) Le candidat se prépare (seul ou avec l'aide de l'enseignant) à passer l'épreuve (préparation orale possible en accompagnement personnalisé).
- 6) Le jour fixé le candidat présente le document et justifie son choix. Le candidat ne dispose pas de temps de préparation en classe.
- 7) Le candidat est évalué selon la grille des compétences établie pour le CCF.

2. Épreuve ponctuelle :

Rappel du texte définissant l'épreuve :

Épreuve orale de 15 minutes (dont 5 minutes de préparation)

Le candidat présente une liste de huit documents qu'il a choisis, soit un document correspondant à chacun des thèmes des programmes d'histoire, de géographie et d'enseignement moral et civique. Il tire au sort le thème sur lequel il va être interrogé. Il prépare sa présentation pendant 5 minutes.

En histoire et en géographie, le candidat donne le sens global, dégage l'intérêt et les limites du document en mobilisant des repères, des notions clefs et des connaissances. Il montre qu'il maîtrise et utilise des repères chronologiques et spatiaux.

En enseignement moral et civique, le candidat construit et exprime une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme : il explicite les valeurs de la République en jeu dans le document présenté. Les liens avec les programmes d'histoire-géographie sont exploités chaque fois qu'il est possible de le faire.

Le professeur évalue et vérifie les acquis (capacités, connaissances, repères) du candidat sur le document et l'amène à préciser son propos si nécessaire. L'examineur pose des questions au candidat pour obtenir des précisions et vérifier les acquis du candidat sur le thème étudié pendant une durée maximale de 10 minutes. En l'absence de liste ou de documents ou en présence d'une liste non conforme, l'examineur propose un/des documents de secours et le candidat peut néanmoins présenter l'épreuve.

*L'épreuve est notée sur **20 points**.*

Précisions sur le déroulement de l'épreuve :

Le candidat a choisi un document dans chaque thème du programme. Il dresse une liste de huit documents qui est signée par son professeur : le candidat dispose des huit documents sous format papier. Un des thèmes du programme est tiré au sort par le candidat. En cas de documents non conformes, l'examineur propose un document de substitution correspondant au thème.

Le document est présenté oralement par le candidat après 5 minutes de préparation. Durant l'épreuve orale d'une durée maximale de 10 minutes le candidat expose puis le professeur questionne. Il n'y a pas de durée prescrite pour chacun de ces deux temps. La prise de parole initiale de l'élève peut être brève, il appartient dans ce cas à l'examineur de vérifier par son questionnement les acquis du candidat. L'évaluation est globale, aucune répartition des points n'est prévue entre chaque temps de l'épreuve.

Le candidat est évalué selon la grille des compétences établie pour l'épreuve ponctuelle.

3. Les normes de présentation des documents en histoire, en géographie et EMC pour toutes les épreuves (CCF et ponctuel)

Ce point peut être travaillé (avec le professeur documentaliste par exemple) lors de la constitution des listes (épreuve ponctuelle). Dans tous les cas (CCF comme épreuve ponctuelle), les documents seront référencés conformément aux normes en vigueur¹.

Un document comporte :

a- un titre.

b- des références précises.

Ouvrage :

AUTEUR. Titre de l'ouvrage, éditeur, date, page numérotée.

Périodique :

AUTEUR. Titre de l'article. Titre du périodique, année de publication, volume, numéro. [si en ligne, préciser la date de consultation].

Site internet :

AUTEUR. Titre [en ligne]. Nom de l'éditeur, date de publication, date de mise à jour [date de consultation].

c- un cadre qui délimite le document.

Le professeur veillera à la bonne qualité des reproductions notamment des documents iconographiques et cartographiques et au soin de leur présentation.

La liste de documents (épreuve ponctuelle) est présentée selon le modèle suivant :

¹ Le professeur pourra trouver toutes les règles à l'adresse suivante : Site internet Savoirs CDI, « Citer ses sources et présenter une bibliographie, [août 2005, MAJ mars 2016] d'après la norme Z44-005 d'août 2010 » [consultation janvier 2020]. <https://www.reseau-canope.fr/savoirscdi/centre-de-ressources/fonds-documentaire-acquisition-traitement/le-traitement-documentaire/citer-ses-sources-et-presente-une-bibliographie-lycee.html>

Modèle de liste pour l'épreuve ponctuelle

ACADEMIE DE

NOM et PRENOM du candidat :

Épreuve ponctuelle d'histoire-géographie-EMC au CAP.

Liste des documents présentés par le candidat :

Discipline/Enseignement Thème du programme	Document correspondant
1	Identification précise (voir rubrique 3).
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	

Signature du professeur :

4. L'oral :

Les épreuves de CCF et ponctuelles sont des **épreuves orales** en temps limité. L'examineur évalue la qualité de l'expression orale, la posture de communication, la capacité à argumenter.

Savoir s'exprimer dans un français correct est essentiel pour les études, pour la vie personnelle et professionnelle. S'exprimer à l'oral est donc nécessaire et doit faire l'objet d'entraînements réguliers : le professeur doit profiter de toutes les occasions qui lui sont offertes pour développer la capacité à s'exprimer à l'oral. L'outil numérique peut permettre aux élèves de s'enregistrer pour ensuite se réécouter et ainsi s'améliorer (diction, expression orale, vocabulaire).

Lors de l'épreuve orale, le candidat doit être mis en confiance et accueilli avec bienveillance lors de l'épreuve ponctuelle notamment. L'examineur écoute avec

attention sans marquer aucune réaction. Il garde en toute circonstance son sang-froid et s'abstient de toute observation sur la préparation du candidat ou sur sa prestation.

L'échange avec l'élève a pour objet de faire préciser un point, de faire amender une réponse voire de la faire modifier. Il n'a pas de durée prédéterminée. Il permet de mesurer ce que l'élève a acquis et compris des thèmes étudiés.

La mention d'un « discours oral construit, argumenté et personnel » renvoie au fait qu'il ne s'agit pas d'une récitation d'un texte appris par cœur. L'élève montre qu'il réfléchit pour répondre aux questions, qu'il s'interroge. C'est la dimension personnelle de l'analyse conduite par le candidat.

5. Récapitulatif :

	CCF	Ponctuelle
Durée de l'épreuve	15 minutes maximum En situation de classe, quand l'élève est prêt La dernière année du cycle de formation.	15 minutes. Épreuve d'examen.
Composantes	Deux parties (HG et EMC)	Une seule partie.
Supports	Documents étudiés en classe dont deux sont sélectionnés par l'élève.	Une liste de <u>huit</u> documents/ tirage au sort d'un thème.
Nature	- Analyse d'un document d'histoire ou de géographie (12 points) - Analyse d'un document d'EMC (8 points)	- Analyse d'un document (20 points)
Préparation	Parmi les documents étudiés en classe, le candidat en retient trois en histoire/géographie et deux en EMC, il les soumet au préalable à l'enseignant qui valide cette sélection. Le jour de l'évaluation l'élève en choisit un pour l'histoire/géographie et un pour l'EMC. C'est sur ces documents que porte ensuite l'épreuve. Le candidat est en mesure de justifier son choix.	5 minutes de préparation

Capacités évaluées	Voir grille d'évaluation correspondante	Voir grille d'évaluation correspondante
-------------------------------	--	--

Le groupe « histoire-géographie » de l'inspection générale de l'Éducation, du Sport
et de la Recherche.

